



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

masseurs-kinésithérapeutes

Question écrite n° 79611

Texte de la question

M. Gabriel Biancheri attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur l'indemnité forfaitaire de déplacement en faveur des masseurs-kinésithérapeutes. Il lui demande si le Gouvernement entend valoriser cette profession en leur reconnaissant des frais de déplacement.

Données clés

Auteur : [M. Gabriel Biancheri](#)

Circonscription : Drôme (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 79611

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 novembre 2005, page 10999